

## REGLEMENT « GRAND JEU CASINO 2000 THINGS2DO »

### Article 1 – Organisation

---

Le Casino de Jeux du Luxembourg – Mondorf-les-Bains, Luxemburger Spielbank – Bad Mondorf, société en commandite simple (s.e.c.s.), (nommé ci-après « CASINO 2000 »), immatriculé au registre du commerce du Luxembourg sous le numéro B18193, dont le siège social se trouve à 5 rue Théodore Flammang L-5618 Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg) représenté par son Directeur Général Guido BERGHMANS organise un jeu concours en page 27 du numéro 18 du THINGS2DO, le journal du CASINO 2000, du vendredi 11 novembre 2022 au dimanche 11 décembre 2022 inclus.

### Article 2 – Acceptation du présent règlement

---

Préalablement à toute participation au jeu, le participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le principe du jeu en cochant la case de participation sur le formulaire du jeu disponible sur le site suivant <https://fr.research.net/r/jeuT2Ddevenoge>. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également de la dotation qu'il aurait pu éventuellement gagner.

### Article 3 – Participation

---

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le participant, pour jouer, doit disposer d'un accès à Internet. Il doit scanner le QR code situé en page 27 du journal THINGS2DO n°18 ou recopier l'adresse du lien dans un navigateur Internet et accéder ainsi à la page de CASINO 2000 relative au concours.

La participation au concours est ouverte à toute personne physique, majeure (18 ans révolus), non interdite de jeu et disposant d'une carte d'identité en cours de validité.

Est exclu du jeu-concours, tout le personnel salarié et bénévole du CASINO 2000. Cette exclusion est étendue à tous les membres de la famille proche (ascendant, conjoint, frère/sœur ou descendant) d'une personne désignée ci-dessus ainsi que les personnes agissant pour le compte de la société organisatrice telles que notamment agences de publicité, conseillers juridiques et conseillers en marketing.

Pour participer au jeu, le participant doit suivre la démarche suivante :

- flasher le QR code situé en page 27 du journal THINGS2DO n°18
- accéder à la page de CASINO 2000 relative au concours
- s'inscrire au jeu concours « Grand Jeu CASINO 2000 THINGS2DO » en remplissant le formulaire de participation (nom, prénom, code postal et adresse e-mail).

Pour toute participation au jeu concours, une inscription à la newsletter CASINO 2000 sera nécessaire en indiquant une adresse e-mail valide.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu-concours.

La participation au jeu est subordonnée à la véracité des données personnelles du participant (nom, prénom, adresse e-mail).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu-concours.

Sont définitivement exclues de toute participation aux jeux concours organisés par CASINO 2000 les personnes qui auront fraudé ou qui se seront rendues complices de fraude ainsi que les personnes qui auront perturbé le bon déroulement des jeux-concours.

#### **Article 4 – Lots et désignation des gagnants**

---

A l'issue du jeu concours, 1 nuit pour deux personnes à l'hôtel Les Suites du 33 de la Maison de Champagne de Venoge à Epernay d'une valeur de 280 € est à gagner (valable jusqu'au 15 décembre 2023).

Le dimanche 11 décembre 2022 à 23h59, le jeu sera clôturé.

Le lundi 12 décembre 2022, un jury composé de membres de la société organisatrice tirera au sort le gagnant du jeu concours parmi les participants.

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrevaletur en argent, ni à son remplacement ou échange.

Le gagnant sera averti par e-mail et le lot lui sera envoyé à l'adresse e-mail qu'il aura communiqué.

Le gagnant recevra ainsi un bon cadeau pour bénéficier de sa nuitée aux Suites du 33 de Venoge à Epernay.

Le gagnant n'ayant pas réclamé sa dotation dans les trois semaines sera considéré comme ayant renoncé à son gain.

#### **Article 5 – Communication**

---

Toute communication relative au jeu-concours doit être envoyée par email à l'adresse suivante : [marketing@casino2000.lu](mailto:marketing@casino2000.lu)

#### **Article 6 – Traitement des données personnelles**

---

La personne concernée qui remplit le formulaire et qui fournit ainsi ses données personnelles est informée que CASINO 2000 collecte, enregistre et traite ces informations personnelles.

La personne concernée autorise expressément CASINO 2000 à traiter les données la concernant en vue des finalités décrites ci-dessous.

Les données personnelles de la personne concernée sont collectées sur la base de son consentement afin de :

- identifier, contacter et transmettre le lot à la personne concernée gagnante,
- transmettre la newsletter CASINO 2000,
- réaliser des analyses marketing pour le compte de CASINO 2000.

Les données personnelles peuvent être transmises à des prestataires de service, agissant pour le compte de CASINO 2000, afin d'assurer certains traitements décrits ci-dessus.

La personne concernée a, dans les limites des lois applicables en matière de protection des données, le droit de demander par écrit la possibilité d'exercer ses droits d'accès à ses données personnelles et de demander la rectification ou l'effacement de ses données personnelles ou de demander la restriction de leur traitement. La personne concernée a, dans les limites des lois applicables en matière de protection des données, aussi le droit de recevoir ses données personnelles qu'elle a fournies à CASINO 2000, dans le cadre du jeu.

La suppression des données personnelles par la désinscription à la newsletter est possible à tout moment en cliquant sur le lien "Se désinscrire" situé sur le pied de page de tout email reçu

de la part de CASINO 2000, ou en contactant le département Marketing à [marketing@casino2000.lu](mailto:marketing@casino2000.lu)

Les données personnelles sont conservées jusqu'à la demande de désinscription à la newsletter ou trois ans pour les analyses marketing.

La personne concernée peut contacter le délégué à la protection des données à l'adresse [dpo@casino2000.lu](mailto:dpo@casino2000.lu). Elle peut aussi contacter et introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (l'autorité de contrôle luxembourgeoise) ayant son siège à l'adresse 1, Avenue du Rock'n'Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

## **Article 7 – Remboursement**

---

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, aucun remboursement ne sera effectué. Tout lot gagné est non échangeable, non remboursable et non cumulable avec d'autres offres. Les lots mis en jeu ne pourront en aucun cas être vendus. Reproduction interdite du bon cadeau. Aucune demande de remboursement ne sera traitée.

## **Article 8 – Loi applicable et interprétation**

---

Il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi luxembourgeoise. Aucun recours en justice ne sera possible à l'encontre de Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s. dans le cadre de la participation à ce jeu.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par CASINO 2000.

## **Article 9 – Dépôt et consultation du règlement**

---

Le présent règlement est déposé à l'étude de Carlos CALVO et Frank SCHAAL, 65, rue d'Eich L-1461 LUXEMBOURG.

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant, à l'étude de Carlos CALVO et Frank SCHAAL, 65, rue d'Eich L-1461 LUXEMBOURG.

Le règlement complet pourra être adressé par courrier postal, à titre gratuit, à toute personne, sur simple demande adressée à : CASINO 2000, Grand Jeu CASINO 2000 THINGS2DO, rue Flammang, L-5618 Mondorf-les-Bains.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant la désignation des gagnants du jeu.

Casino de Jeux du Luxembourg s.e.c.s  
La Direction